

ENVIRONNEMENT

LES DÉPÔTS SAUVAGES EN SEINE-ET-MARNE, UN FLÉAU PERSISTANT



© Département de Seine-et-Marne

Alors qu'il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue et dans la nature, plus de 900 000 € sont dépensés chaque année par le Département pour lutter contre ce désastre écologique, essentiellement au niveau des routes départementales et dans les Espaces Naturels Sensibles. Le point sur les actions contre les dépôts sauvages.

Créé le: 17/01/2024

Tristement appelée « la poubelle de l'Île-de-France », la Seine-et-Marne est fortement impactée par les dépôts sauvages depuis de longues années. Le département « concentre plus de la moitié des détritiques produits par l'ensemble de la région, notamment dans sa partie nord », selon [Le Parisien, dans un article publié le 28 août 2023](https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/stockage-de-dechets-en-seine-et-marne-la-poubelle-de-lile-de-france-reclame-une-indemnisation-28-08-2023-2KME4ZSENZHSNODIWU7INSY.php) (<https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/stockage-de-dechets-en-seine-et-marne-la-poubelle-de-lile-de-france-reclame-une-indemnisation-28-08-2023-2KME4ZSENZHSNODIWU7INSY.php>). La présence quotidienne des agents départementaux sur le terrain permet de ralentir le phénomène, combinée à des investissements préventifs de « neutralisation » (barrières et enrochements) et pour la résorption (véhicules adaptés, bennes en Centres Routiers). Mais, d'autres actions vont être déployées par le Département de Seine-et-Marne et ses partenaires.

900 000

€

en moyenne sont dépensés chaque année pour lutter contre les dépôts sauvages

1,1**million d'euro**

ont été investis depuis 2017 dans des aménagements dits de "neutralisation" des bords de routes départementales avec le soutien de la Région

5**projets**

de nettoyage de la nature et des actions de sensibilisation pour un montant total de 16 340 € ont été soutenus en 2023 par le Département

Les actions contre l'abandon de déchets



©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE / MARIE DIGARD

Le Département de Seine-et-Marne met en place de nombreuses actions pour mieux lutter, avec les acteurs du territoire, contre les dépôts sauvages. [La Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture \(DEEA\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/education-attractivite-et-strategies-departementales) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/education-attractivite-et-strategies-departementales>) travaille, en lien avec la Direction des Routes, à la mise en œuvre de nouvelles actions pour être davantage efficace dans la lutte contre ce phénomène.

La mise en place d'un observatoire alimenté par des ressources internes (Direction des Routes) et externes (Fédération des randonneurs, via [l'outil de signalement SURICATE](https://sentinelles.sportsdenature.fr/) (<https://sentinelles.sportsdenature.fr/>), une application qui permet de signaler des dépôts sauvages, Fédération de chasse...) devrait permettre d'optimiser les actions de résorption et de prévention. En complément, une réflexion sur les pièges photos ou caméras est en cours.

Le Département aide financièrement depuis des années les associations et collectivités qui organisent des opérations citoyennes de ramassage ou font de la sensibilisation sur le sujet. Des réflexions sont en cours pour développer ce type d'actions : programmation d'opérations dans [les Espaces naturels sensibles](#), mise en place d'un concours via une application, renouvellement du « Défi pour l'Environnement ». Une campagne de communication sera aussi prochainement déployée (refonte et développement des panneaux dédiés à la sensibilisation à l

a lutte contre les dépôts sauvages, kit de communication destiné aux communes, campagne mobilité sur le territoire...).

De plus, [le parcours collégien](https://www.seine-et-marne.fr/fr/parcours-collegien) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/parcours-collegien>) contribue, lui-aussi, à sensibiliser les jeunes à la problématique des déchets abandonnés dans la nature. « *Le Département prête le matériel (gilets, pinces, sacs...) aux collèges qui organisent leur propre opération de ramassage de déchets* », précise Egan Elixé, chargé de mission déchets et risques anthropiques du Service de l'expertise déchets, climat, énergie (SEDEC), de la Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture.

Depuis 2021, le Département de Seine-et-Marne tente d'impulser une dynamique territoriale, d'abord au travers de groupes de travail sur les dépôts sauvages et l'ouverture de son observatoire des dépôts sauvages aux partenaires.

De plus, grâce à des initiatives comme la charte « Propreté en forêt et lisière » en forêt de Fontainebleau, dont le Département est signataire, la Collectivité renforce ses actions face aux dépôts sauvages.



Proposé par la Région Île-de-France, ce [fonds de propreté](https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-dimportance-regionale-et-situations-exceptionnelles) (<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-dimportance-regionale-et-situations-exceptionnelles>) finance des actions de nettoyage et de propreté urbaine. Il concerne les collectivités locales et les associations pour améliorer l'environnement et la qualité de vie des habitants. Ce fonds soutient des projets pour la prévention et la résorption des dépôts sauvages.

Protection de l'environnement

Nature en Seine-et-Marne

Écogestes au quotidien

Soutien aux associations